

Terrain à bâtir vue Sud

EXCLUSIF



INFORMATION

Ville:	Tauriac
Département:	Tarn
Ch:	0
SdB:	0
Surface:	0 m2
Terrain:	4615 m2

RÉSUMÉ

Vous rêvez d'un cadre champêtre pour construire votre maison, ce terrain vous plaira. Il se situe sur une petite route sur les hauteurs de Villemur. Il n'est pas complètement isolé, vous aurez des voisins mais vous serez au calme. La vue côté Sud donne sur un bois et sur la campagne. Il est dominant avec la partie la plus haute constructible et la partie basse agricole. La parcelle est à viabiliser et à équiper d'un assainissement autonome.

DPE

DPE non requis.

NB. Les prix cités font référence à des transactions en euros. Les fluctuations des taux de change ne sont pas de la responsabilité de l'agence ou de ceux qui la représentent. L'agence et ses représentants ne sont pas autorisés à faire ou donner des garanties relatives à la propriété. Ces indications ne font pas partie d'une offre ou d'un contrat et ne doivent pas être considérées comme des déclarations ou des représentations de faits, mais comme une représentation générale de la propriété. Toutes les superficies, les mesures ou les distances sont approximatives. Les textes, photographies et plans sont seulement donnés à titre indicatif et ne sont pas nécessairement complets. Leggett n'a pas testé tous les services, équipements ou installations et ne peut donc pas en garantir les spécificités.

Les informations pour les achats hors-plan sont donnés à titre indicatif seulement. La finition de la propriété peut varier. Les acheteurs sont invités à engager un spécialiste pour vérifier les plans et les spécifications énoncées dans leur contrat d'achat avec le promoteur.

DESCRIPTION

- Assainissement autonome à prévoir
- Compteurs électricité et eau à prévoir
- Terrain en légère pente sur la deuxième partie
- Libre de constructeur

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : <https://www.georisques.gouv.fr>

TAXES LOCALES

Taxe habitation: EUR

NOTES